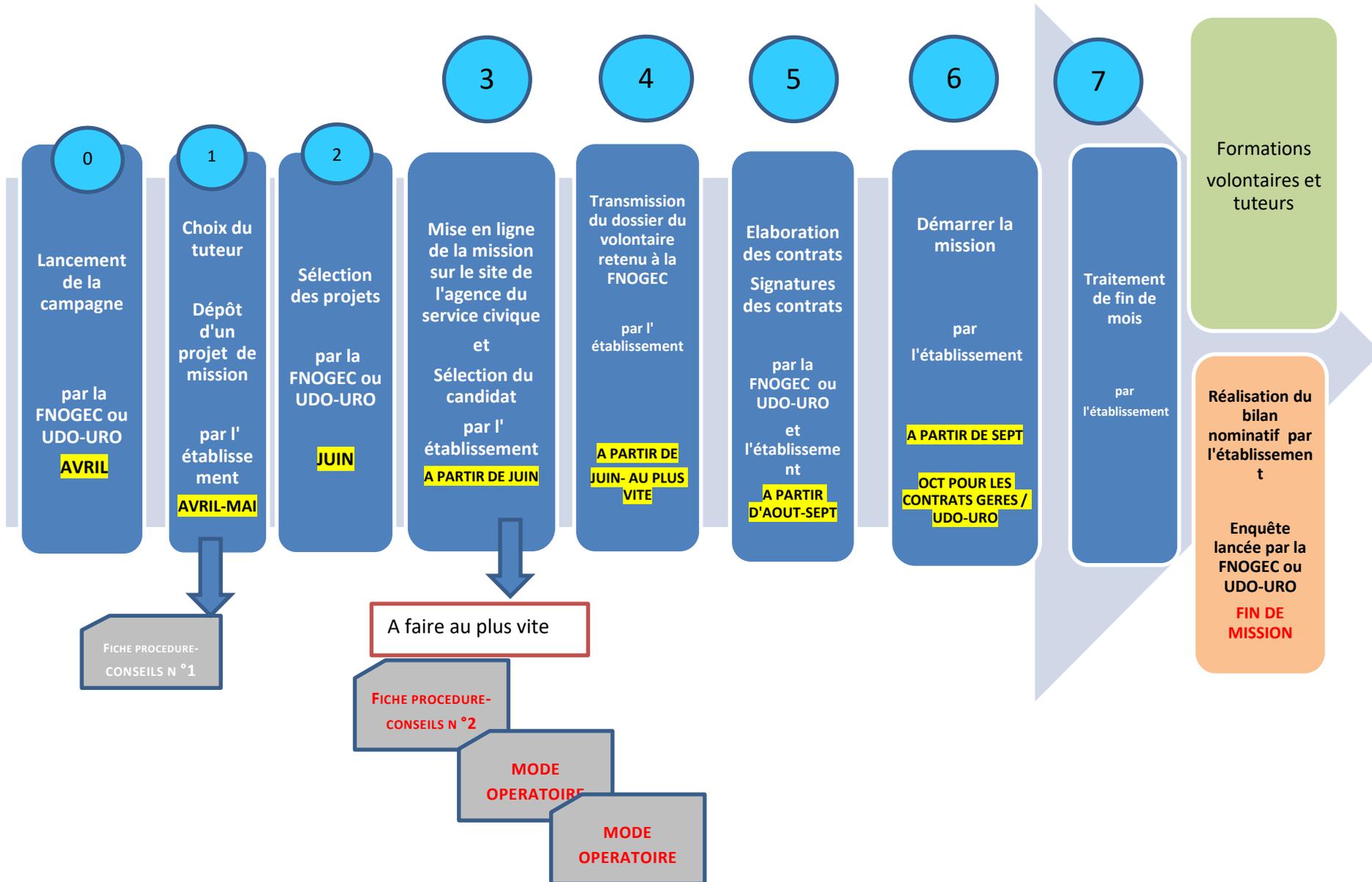


Année 2018-2019 - ETAPE 3



ETAPE**3****– A réaliser par l'établissement – à partir de juin****A FAIRE AU PLUS VITE****1. Publication de(s) annonce(s) de(s) mission(s) validée(s)**

Une fois informé de la validation de la mission, l'établissement doit déposer l'offre de mission sur le site de l'Agence du Service Civique www.service-civique.gouv.fr
L'offre de mission publiée est la copie conforme de la mission validée par la commission lors de l'étape 1.

Le dépôt de cette annonce sur ce site est **une obligation**, elle conditionne la poursuite de la procédure. L'établissement n'est pas pour autant tenu de recruter le volontaire via ce site. Cela est possible par tout autre moyen.

Pour publier votre offre, consultez le mode opératoire approprié à votre situation sur le site de la FNOGEC <http://www.fnogec.org/service-civique/procedure-accueil/depot-des-offres-de-missions-sur-le-site-du-service-civique>

 Vous déposez pour la 1ere fois une offre de mission : « MOP dépôt offre Nouvel établissement 06 2018 »

 Votre établissement est déjà identifié sur le site du Service Civique : « MOP dépôt offre Ancien Etablissement 06 2018 »

Les jeunes intéressés par le service civique auront ensuite la possibilité de soumettre leur candidature aux missions proposées par l'intermédiaire de ce site. Leurs candidatures arriveront directement par courriel aux établissements.

2. Sélection du volontaire

L'Agence du Service Civique nous a vivement recommandé de favoriser la mixité sociale parmi les critères de sélection. Ainsi, n'hésitez pas, en parallèle du site du service civique, à déposer votre annonce auprès d'interlocuteurs vous permettant d'accéder à des profils plus variés (missions locales, associations, mairie ...). Elle nous invite également à sélectionner les volontaires parmi les porteurs d'handicap. Vous trouverez ci-dessous une liste d'associations qui ont collaboré à nos sessions de formations civiques et citoyenne en 2018 et qui pourraient contribuer à la sélection de volontaires.

Les auxiliaires de aveugles <http://www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr/> Les papillons blancs : site Apei sur toute le France / La fondation Claude Pompidou <http://www.fondationclaudepompidou.fr/>

Ne pas oublier de répondre aux candidats non retenus. (Action simple et rapide *via* le site du Service Civique)